



Bruxelles, le 15.5.2023
COM(2023) 306 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

sur un cadre de suivi révisé pour l'économie circulaire

{SWD(2023) 306 final}

1. Introduction

En 1972, dans son rapport intitulé «Les limites à la croissance», le Club de Rome mettait en garde contre les conséquences des aspects non durables du modèle de croissance actuel sur l'environnement et le climat. Ce constat reposait sur la consommation annuelle mondiale de 28,6 milliards de tonnes de matières. Au cours des 50 années qui ont suivi la publication de ce rapport, la tendance à l'augmentation constante de la demande de ressources est devenue encore plus préoccupante. Depuis 1972, l'utilisation mondiale de matières a presque quadruplé, passant à 54,9 milliards de tonnes par an en 2000 et dépassant les 100 milliards de tonnes en 2019. L'utilisation mondiale de matières devrait atteindre 167 milliards de tonnes par an en 2060¹.

La capacité de régénération naturelle de la planète n'a pas permis d'absorber l'accroissement exponentiel de l'extraction des ressources, qui sont ensuite rapidement rejetées dans l'atmosphère, les masses d'eau et la terre². Le système mondial et interconnecté de la nature a été déséquilibré et atteint désormais sa limite, alors que les effets dévastateurs du changement climatique et de la perte de biodiversité se font sentir fortement partout dans le monde.

La moitié des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) et plus de 90 % de la perte de biodiversité et du stress hydrique résultent de l'extraction et de la transformation des ressources³. La réduction des émissions de GES et la diminution de l'utilisation des matières premières constituent les deux faces de la même médaille. Le lien important entre la biodiversité et l'économie circulaire est de plus en plus reconnu. Si nous ne transformons pas radicalement la manière dont nous utilisons les matières pour répondre à nos besoins, en favorisant l'évolution de l'ensemble de nos systèmes de production et de consommation, nous ne pourrons ni réduire sensiblement nos émissions, ni préserver la nature pour les générations actuelles et futures.

La plupart des matières, ainsi que l'énergie grise et les autres ressources utilisées dans le cadre de leur production, disparaissent à l'issue de leur premier cycle économique: le taux d'utilisation circulaire des matières global⁴ est passé de 9,1 % en 2018 à 7,2 % aujourd'hui⁵. Chaque année, 8,1 milliards de tonnes de matières sont transformées en énergie ou en produits dans l'Union, mais seulement 0,8 milliard de tonnes proviennent du recyclage. Si le taux d'utilisation circulaire des matières dans l'Union a augmenté pour atteindre 11,7 % en 2021, soit 3,4 points de pourcentage de plus qu'en 2004, il existe tout de même un considérable potentiel d'amélioration, notamment réalisable par l'augmentation de l'utilisation des matières recyclées et par la diminution de la quantité de matières utilisées dans l'économie.

¹ [Global Material Resources Outlook to 2060](#) (Perspectives mondiales des ressources matérielles à l'horizon 2060).

² [Circularity Gap Report 2022](#) (Rapport sur l'écart de circularité 2022).

³ [Panel international des ressources, «Perspectives des ressources mondiales», 2019.](#)

⁴ La circularité mesure la part des matières secondaires dans l'utilisation globale de matières dans l'économie.

⁵ [Circularity Gap Report 2023](#) (Rapport sur l'écart de circularité 2023).

L'économie de l'Union dépend de matières premières provenant du reste du monde. En 2021, l'Union a importé 1,6 milliard de tonnes de matières provenant du reste du monde⁶. Les minerais métalliques et les matières énergétiques fossiles représentaient 58 % de ces importations⁷. En outre, l'approvisionnement de l'Union en matières premières critiques, nécessaires à la transition écologique, est exposé à des risques importants et est souvent associé à des incidences négatives sur l'environnement dans les pays tiers. Dans le cadre de ses récentes initiatives sur les matières premières critiques, l'Union intensifie ses efforts visant à garantir leur circularité au sens large⁸ et, en particulier, à renforcer les capacités, les systèmes et les technologies de recyclage afin de produire des matières secondaires dans l'Union européenne⁹.

Grâce à la diminution de la demande de l'Union en ressources primaires et en énergie, la transition vers une économie plus circulaire permettrait de renforcer notre résilience et de réduire nos dépendances à l'égard des importations d'énergie et de matières, tout en contribuant à la transition vers une énergie propre. Cette démarche est d'autant plus importante à la suite de la crise de la COVID-19 et dans le contexte de la guerre d'agression brutale menée actuellement par la Russie contre l'Ukraine. La contribution de l'économie circulaire à la sécurité de l'approvisionnement est particulièrement importante, car la demande de matières premières essentielles dans les énergies renouvelables et l'électromobilité connaîtra une forte augmentation entre 2030 et 2050¹⁰.

La transition vers une économie circulaire est donc une occasion unique de rendre notre économie plus durable, plus compétitive et plus résiliente, dès lors qu'elle: contribue à la neutralité climatique; protège la biodiversité et les écosystèmes; améliore la sécurité de l'approvisionnement et réduit les dépendances stratégiques à l'égard des matières premières; permet la création à l'échelle locale d'emplois verts décents; et stimule l'innovation. La circularité est un instrument essentiel pour favoriser la compétitivité et offre une occasion majeure d'accroître la productivité des ressources, l'emploi et la croissance, comme le souligne la stratégie intitulée «La compétitivité à long terme de l'UE: se projeter au-delà de 2030»¹¹. Cela contribuera également à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies¹². Il est donc nécessaire de suivre les tendances dans les domaines liés à l'économie circulaire afin d'évaluer l'efficacité des politiques et des actions et de permettre le recensement des lacunes et des exemples de réussite dans l'ensemble de l'Union.

En janvier 2018, la Commission européenne a adopté **le cadre de suivi pour l'économie circulaire de l'Union**¹³, composé d'une série d'indicateurs clés permettant de suivre les progrès réalisés dans l'Union et dans les États membres. Les autres institutions de l'Union ont salué le cadre de suivi et, dans le contexte de sa révision, ont souligné la nécessité de mettre

⁶ Eurostat, [Comptes des flux de matières](#), rubrique «Statistics Explained».

⁷ Eurostat, [rubrique «Statistics Explained»](#).

⁸ [COM\(2023\) 165 final](#).

⁹ [COM\(2023\) 160 final](#).

¹⁰ [Examens approfondis des domaines stratégiques d'intérêt européen | Commission européenne \(europa.eu\)](#).

¹¹ [COM\(2023\) 168 final](#).

¹² https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/international-strategies/sustainable-development-goals_fr

¹³ [COM\(2018\) 29 final](#) et [SWD\(2018\) 17](#).

davantage l'accent sur la production plutôt que de se concentrer sur les déchets, ainsi que d'utiliser des indicateurs relatifs à l'empreinte.

Conformément à l'engagement pris dans le nouveau plan d'action pour une économie circulaire – Pour une Europe plus propre et plus compétitive¹⁴, la présente communication propose **un cadre de suivi révisé qui tient compte des domaines prioritaires de l'économie circulaire et des liens entre la circularité, la neutralité climatique et l'ambition zéro pollution**. Ce cadre de suivi prend en considération les priorités de l'économie circulaire dans le contexte du pacte vert pour l'Europe, du huitième programme d'action pour l'environnement, du programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de l'Union en matière de sécurité d'approvisionnement et de résilience.

2. Révision du cadre de suivi pour l'économie circulaire de l'Union

Le **nouveau cadre de suivi vise à fournir une vue d'ensemble complète** en mesurant les avantages directs et indirects du renforcement de la circularité. Il comprend **onze indicateurs qui couvrent cinq dimensions**: 1) production et consommation; 2) gestion des déchets; 3) matières premières secondaires 4) compétitivité et innovation; et 5) durabilité et résilience à l'échelle mondiale. Ce cadre comprend quelques nouveaux indicateurs, notamment:

- **l'empreinte matérielle**, qui mesure l'utilisation globale de matières et rend compte de la quantité de matières introduite dans la consommation globale, y compris les produits importés;
- la **productivité des ressources**, qui mesure le PIB résultant de l'utilisation de matières et qui démontre l'efficacité de l'utilisation des matières dans la production de biens et de services;
- **l'empreinte de consommation**, qui permet de comparer la consommation par rapport aux limites planétaires pour 16 catégories d'impact sur la base de l'évaluation du cycle de vie et en fonction des cinq principaux domaines de consommation (alimentation, mobilité, logement, produits ménagers et appareils électroménagers);
- les **émissions de GES provenant des activités de production**, qui mesurent les émissions de GES produites par les secteurs de production (à l'exclusion donc des émissions des ménages) et qui représentent la contribution de l'économie circulaire à la neutralité climatique;
- la **dépendance à l'égard des matières**, qui mesure la part des matières importées dans l'utilisation globale des matières, décrit le degré de dépendance de l'UE vis-à-vis des importations de matières et représente la contribution de l'économie circulaire à la sécurité de l'approvisionnement en matières et en énergie et à l'autonomie stratégique

¹⁴ [COM\(2020\) 98 final](#).

ouverte de l'Union¹⁵. Un indicateur sur l'autosuffisance pour certaines matières premières est utilisé depuis 2018.

D'autres modifications ont été apportées aux sous-indicateurs afin de tenir compte des évolutions méthodologiques de certains indicateurs ou de les aligner davantage sur les nouvelles stratégies¹⁶.

Les réponses à la consultation publique menée dans le cadre de l'appel à contribution¹⁷ ont été prises en considération dans la révision du cadre de suivi, ainsi que les discussions avec les représentants des États membres et les experts des parties prenantes. Les indicateurs tiennent également compte des actions nationales, internationales¹⁸ et des parties prenantes¹⁹ en matière de suivi de l'économie circulaire et de la durabilité²⁰.

Les indicateurs du cadre révisé sont cohérents avec d'autres instruments de suivi de l'Union, en particulier le cadre de suivi du huitième programme d'action pour l'environnement²¹; le cadre de surveillance et de prospective «zéro pollution»²²; les indicateurs de développement durable de l'Union²³; les tableaux de bord de la résilience²⁴.

La plupart des indicateurs, mais pas tous, reposent sur des statistiques officielles provenant d'Eurostat. Tous les indicateurs répondent aux critères de pertinence, d'acceptation, de crédibilité, de simplicité et de fiabilité²⁵ et reposent dans la mesure du possible sur des données disponibles.

Le cadre repose dans une large mesure sur des statistiques de haute qualité disponibles pour tous les États membres de l'Union, principalement établies à l'aide de données provenant du système statistique européen et de la communauté des chercheurs. Le cas échéant, la Commission, en coopération avec les parties prenantes concernées, étudiera l'utilisation de nouvelles sources de données afin d'améliorer le cadre de suivi à l'avenir.

Eurostat publiera et conservera le nouveau cadre de suivi sur son site web, en actualisant en permanence les indicateurs. Ce site web continuera à servir de point d'entrée à la Commission

¹⁵ [Shaping & securing the EU's Open Strategic Autonomy by 2040 and beyond \(Définir et garantir l'autonomie stratégique ouverte de l'UE d'ici à 2040 et au-delà\)](#).

¹⁶ Pour en savoir plus, se reporter au SWD(2023) 306.

¹⁷ https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13465-Cadre-de-suivi-pour-leconomie-circulaire-revision-/feedback_fr?p_id=30764770.

¹⁸ En particulier, le [Planetary pressures adjusted - Human Development Index](#) (l'indice de développement humain ajusté aux pressions planétaires) du PNUD, les rapports du groupe international d'experts sur les ressources de 2020 et 2021, et les [rapports sur l'écart de circularité](#).

¹⁹ En particulier, les [principes de Bellagio permettant le suivi de l'économie circulaire](#).

²⁰ Pour en savoir plus, se reporter au SWD(2023) 306.

²¹ [COM\(2022\) 357 final](#).

²² [COM\(2022\) 674 final](#).

²³ [Indicateurs des ODD de l'UE et rapport de suivi sur la réalisation des ODD](#).

²⁴ [Tableaux de bord de la résilience](#).

²⁵ Également connus sous le nom de critères «RACER» pour évaluer les indicateurs.

afin d'obtenir toutes les informations à ce sujet, notamment les indicateurs, les séries chronologiques et les outils de visualisation²⁶.

3. Indicateurs du cadre de suivi pour l'économie circulaire 2023

N°	Indicateur	Pertinence	Source
Production et consommation			
1a-b	Consommation de matières 1a Empreinte matérielle (tonnes par habitant) 1b Productivité des ressources (EUR/kg)	La diminution de la consommation de matières premières indique une dissociation de la croissance économique de l'utilisation des ressources.	Eurostat
2	Marchés publics écologiques*	Les marchés publics représentent une large part de la consommation et peuvent servir de moteur à l'économie circulaire.	Commission européenne
3a-f	Production de déchets 3a Production totale de déchets par habitant (kg/habitant) 3b Production totale de déchets (sauf déchets minéraux principaux) par unité de PIB (kg/EUR) 3c Production de déchets municipaux par habitant 3d Déchets alimentaires (kg/habitant) 3e Production de déchets d'emballages par habitant (kg/habitant) 3f Production de déchets d'emballages en plastique par habitant (kg/habitant)	Dans une économie circulaire, la production de déchets est réduite au minimum.	Eurostat
Gestion des déchets			
4a-b	Taux global de recyclage 4a Taux de recyclage des déchets municipaux (%) 4b Taux de recyclage de tous les déchets sauf déchets minéraux principaux (%)	L'augmentation du recyclage s'inscrit dans la transition vers une économie circulaire.	Eurostat
5a-c	Taux de recyclage pour des flux de déchets spécifiques 5a Taux de recyclage de tous les déchets d'emballage (%) 5b Taux de recyclage des emballages plastiques (%) 5c Taux de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques collectés séparément (%)	Il est primordial pour la durabilité et la résilience d'accomplir des progrès dans le recyclage des flux de déchets essentiels.	Eurostat
Matières premières secondaires			
6a-b	Contribution des matières recyclées à la satisfaction de la demande en matières premières 6a Taux d'utilisation circulaire de matières (%) 6b Taux de recyclage des matières en fin de vie (%)	Dans une économie circulaire, les matières premières secondaires sont couramment utilisées pour fabriquer de nouveaux produits.	Eurostat, autres services de la Commission européenne

²⁶ <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/circular-economy>

7a-c	Commerce des matières premières recyclables 7a Importations en provenance des pays hors UE (tonnes) 7b Exportations vers des pays hors UE (tonnes) 7c Commerce intra-UE (tonnes)	Le commerce de matières recyclables traduit l'importance du marché intérieur et de la participation à l'économie circulaire au niveau mondial.	Eurostat
Compétitivité et innovation			
8a-c	Investissements privés, emplois et valeur ajoutée brute liés aux secteurs de l'économie circulaire 8a Investissements privés (% du PIB) 8b Personnes employées (% de l'emploi) 8c Valeur ajoutée brute (% du PIB)	L'économie circulaire peut contribuer à la création d'emplois et à la croissance.	Eurostat
9	Innovation verte Brevets relatifs à la gestion et au recyclage des déchets (nombre de brevets et nombre par million d'habitants)	Les technologies innovantes liées à l'économie circulaire stimulent la compétitivité de l'Union au niveau mondial.	Centre commun de recherche à partir de données PATSTAT
Durabilité et résilience à l'échelle mondiale			
10a-b	Durabilité à l'échelle mondiale 10a Empreinte de consommation (indice 2010 = 100 et nombre de fois où les limites de la planète sont dépassées) 10b Émissions de GES provenant des activités de production (kg/habitant)	L'empreinte de consommation indique la mesure dans laquelle les systèmes de production et de consommation respectent les limites de la planète. L'économie circulaire contribue à la neutralité climatique.	Centre commun de recherche et Eurostat
11a-b	Résilience 11a Dépendance à l'importation de matériaux (%) 11b Autosuffisance de l'UE pour les matières premières (%)	L'économie circulaire contribue à la sécurité de l'approvisionnement en matières premières et contribue à atténuer les risques relatifs à l'approvisionnement, notamment en ce qui concerne les matières premières critiques.	Eurostat, autres services de la Commission européenne

* Indicateur en cours de développement. Deuxième plan d'action pour une économie circulaire: adopté en 2020.

4. Application du cadre de suivi: les principales tendances

Les onze indicateurs permettent de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés/ambitieux et des objectifs stratégiques plus larges dans le domaine de l'économie circulaire. Certains sous-indicateurs propres aux matières fournissent aux responsables politiques des informations importantes qui leur permettront d'évaluer les progrès accomplis dans les chaînes d'approvisionnement et les matières essentielles.

Production et consommation

Ces dernières années, des progrès limités ont été enregistrés en ce qui concerne la transition vers des formes de production et de consommation plus circulaires. La production de l'Union est devenue plus efficace dans l'utilisation des ressources, mais la consommation de matières et la production de déchets dans l'Union sont toutes deux très élevées et doivent diminuer à l'avenir.

L'empreinte matérielle de l'Union, également appelée consommation de matières premières (RMC), est estimée en 2020 à 13,7 tonnes par habitant. Les minéraux non métalliques représentent la catégorie de matières la plus importante, et les évolutions

observées dans cette catégorie dépendent fortement du niveau des activités de construction (et de l'activité dans les secteurs liés à la construction) dans les différents États membres.

Depuis 2000, la productivité des ressources de l'économie de l'Union a augmenté d'environ 35 %, ce qui témoigne des progrès accomplis dans la dissociation de la croissance économique de l'utilisation des ressources. Cette hausse peut s'expliquer par une utilisation des matières plus efficace dans les procédés, mais aussi par l'externalisation de la production à forte intensité de matières vers d'autres régions du monde.

L'Union européenne consacre environ 14 % de son PIB (environ 2 000 milliards d'EUR par an) à l'achat de services et de biens dans le cadre de marchés publics. Les **marchés publics écologiques** peuvent donc constituer un outil puissant pour stimuler l'économie circulaire et l'innovation verte. Les données relatives à un indicateur sur les marchés publics écologiques seront disponibles en 2024 grâce à un questionnaire sur les marchés publics que les États membres complèteront.

En 2020, la quantité totale de déchets produite dans l'Union européenne par l'ensemble des activités économiques et des ménages s'élevait à 2,15 milliards de tonnes, soit **4,8 tonnes de déchets par habitant de l'Union en 2020**. La **production globale de déchets a diminué de près de 3 %** entre 2010 et 2020. Environ deux tiers (64 %) du total des déchets produits dans l'Union européenne en 2020 étaient des déchets minéraux principaux. Les déchets minéraux principaux sont étroitement liés aux activités de construction, de démolition et d'exploitation des mines et des carrières, qui sont des secteurs importants dans certains États membres. Au cours de cette période de dix ans, la **dissociation** de la quantité de déchets produits (excepté les déchets minéraux principaux) du PIB a été **limitée**.

La production de **déchets municipaux** par habitant dans l'Union européenne, qui représente 10 % de l'ensemble de la production de déchets, est passée à **530 kg en 2021** contre 503 kg par habitant en 2010. La réduction des **déchets alimentaires**²⁷ présente un énorme potentiel pour économiser les ressources que nous utilisons pour produire les denrées alimentaires que nous consommons et fait partie des moteurs de la sécurité alimentaire²⁸. La **production de déchets alimentaires dans l'Union s'élevait à 59 millions de tonnes** en 2020, soit 131 kg par habitant.

La **production de déchets d'emballages dans l'Union** s'élevait à 178 kg par habitant en 2020, soit une hausse de 17 % par rapport à 2010. Les déchets d'emballages en plastique représentaient 19 % de l'ensemble des déchets d'emballages de l'Union. Les **volumes de déchets d'emballages en plastique ont augmenté de 25 % entre 2010 et 2020**. Il s'agit de l'augmentation la plus importante de tous les flux de déchets d'emballages. En moyenne, **chaque citoyen de l'Union était responsable en 2020 de 35 kg de déchets d'emballages en**

²⁷ https://ec.europa.eu/food/safety/food_waste/eu_actions_en

²⁸ [SWD\(2023\) 4 final](#).

plastique. Les chiffres de 2021 permettront de mieux comprendre les effets de la pandémie de COVID-19 sur la production de déchets d'emballages en plastique.

Gestion des déchets

De nombreux progrès ont été réalisés ces dernières années en matière de gestion plus durable des déchets. Toutefois, d'importantes différences persistent entre les États membres et certains flux de déchets peuvent encore être améliorés.

Les **taux de recyclage des déchets municipaux** dans l'Union **sont passés de 38 % à 49 % entre 2010 et 2021.** Certains pays ont atteint ou quasiment atteint l'objectif de recyclage de 60 % fixé pour 2030²⁹ et un pays a déjà atteint l'objectif de 65 % fixé pour 2035³⁰. Les **taux de recyclage des déchets d'emballages** dans l'Union européenne **se sont maintenus à 64 %** entre 2010 et 2020. Le taux de recyclage des **emballages en plastique** dans l'Union est nettement inférieur à celui de l'ensemble des déchets d'emballages, qui est d'environ **38 %**.

La part des **déchets d'équipements électriques et électroniques collectés** qui sont réutilisés ou recyclés a augmenté dans l'Union, passant de 81,8 % en 2010 à **83,4 % en 2020**.

Matières premières secondaires

La contribution des matières recyclées à la satisfaction de la demande globale de matières premières est relativement faible. Le commerce de matières premières secondaires augmente à la fois dans l'Union et avec les pays tiers.

En 2021, les matières recyclées n'ont satisfait qu'environ 11,7 % de la demande en matières de l'Union, soit 1,4 point de pourcentage de plus qu'en 2011. Pour un grand nombre de matières, notamment un certain nombre de matières premières critiques, la contribution des matières recyclées à la satisfaction de la demande en matières premières reste faible, voire négligeable. Pour de nombreux métaux spéciaux et terres rares, le taux de recyclage des matières en fin de vie est d'environ 1 % contre 16 % pour le nickel et 22 % pour le cobalt, qui sont tous deux des matières premières utilisées dans les batteries³¹.

En 2021, l'Union européenne est globalement un importateur net de matières premières recyclables. Toutefois, l'indicateur relatif au commerce des déchets recyclables indique que l'Union est actuellement un exportateur net de **certains grands flux de déchets recyclables** (notamment «fer et acier», «cuivre, aluminium et nickel» et «papier et carton») et un importateur net de déchets contenant des métaux précieux. Le **commerce au sein de l'Union** de déchets de plastiques, de papier et carton, de cuivre, d'aluminium, de nickel et de métaux

²⁹ [Directive \(UE\) 2018/851](#).

³⁰ Il est plus facile de comparer les chiffres des États membres, car ils reposent sur une méthode commune.

³¹ Sur la base de l'évaluation de la liste des matières premières critiques de 2023.

précieux **a fortement augmenté** entre 2004 et 2021, ce qui a permis aux entreprises de tirer avantage du marché intérieur de l'Union pour les matières premières secondaires.

Compétitivité et innovation

Ces dernières années, les secteurs de l'économie circulaire ont connu une certaine croissance, mesurée par les investissements, la valeur ajoutée et le nombre d'emplois. Ces secteurs sont également devenus plus innovants.

On estime qu'en 2021, les **investissements privés** dans certains secteurs économiques pertinents pour l'économie circulaire, à savoir les activités de réemploi et de recyclage, ont avoisiné les **121,6 milliards d'EUR** dans l'Union (soit 0,8 % du PIB de l'UE). La même année, on a recensé **4,3 millions d'emplois** dans ces secteurs, soit une **augmentation de 11 %** par rapport à 2015. Les secteurs de l'économie circulaire ont créé une **valeur ajoutée** évaluée à environ 299 milliards d'EUR en 2021, ce qui représente une **augmentation de 27 %** par rapport à 2015.

Le nombre de **brevets** pour le recyclage et les matières premières secondaires enregistrés dans l'Union **a augmenté de 14 %** entre 2000 et 2019.

Durabilité et résilience à l'échelle mondiale

La consommation dans l'Union européenne a des répercussions qui dépassent certaines limites de la planète, et l'économie circulaire contribue à la neutralité climatique. L'Union est dépendante des importations de matières, en particulier de certaines matières premières critiques nécessaires aux transitions écologique et numérique.

L'**empreinte de consommation** de l'Union a augmenté de 4 % entre 2010 et 2021. La Commission estime aujourd'hui que l'Union a clairement dépassé les limites de la planète pour cinq catégories d'impact (particules, écotoxicité aquatique, changement climatique, utilisation des ressources fossiles et utilisation des minéraux et métaux). La consommation de denrées alimentaires (en particulier de produits d'origine animale) apparaît comme l'un des principaux facteurs des incidences imputables au citoyen moyen de l'Union³².

Les **émissions de GES dans l'Union européenne provenant des activités de production** ont diminué d'**environ 25 % entre 2008 et 2021**.

En 2021, la **dépendance de l'Union à l'égard des importations de matières s'élevait à 22,9 %**, soit une légère augmentation par rapport à 2000. L'économie de l'Union est presque autosuffisante en ce qui concerne l'approvisionnement en minéraux non métalliques (tels que ceux destinés à la construction), tandis que pour les minerais métalliques et les matières énergétiques fossiles, l'Union est fortement dépendante des importations en provenance du reste du monde (à hauteur de 52 % et de plus de 71 %, respectivement).

³² <https://eplca.jrc.ec.europa.eu/ConsumptionFootprintPlatform.html>.
<https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC128571>

L'indicateur relatif à l'**autosuffisance** pour l'approvisionnement en matières premières montre que, en ce qui concerne les **matières premières critiques**, l'Union dépend dans une large mesure des importations. Par exemple, pour les terres rares raffinées et le magnésium raffiné, l'Union importe la totalité de sa consommation de Chine. Ce constat met en évidence la nécessité de garantir un accès sûr à ces matières et d'en diversifier l'approvisionnement. Un grand nombre de ces matières sont nécessaires à l'objectif que s'est fixé l'Union en faveur d'une économie durable, à faible intensité de carbone, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, par exemple le cobalt pour les batteries utilisées dans les véhicules électriques et le silicium pour les panneaux solaires.

5. Conclusion

Le plan d'action pour une économie circulaire – Pour une Europe plus propre et plus compétitive souligne que l'Union doit accélérer la transition vers un modèle de croissance régénérative, progresser sur la voie d'une consommation maîtrisée restant dans les limites des ressources de la planète, s'efforcer de réduire son empreinte de consommation, doubler son taux d'utilisation de matières contribuant à l'économie circulaire, réduire sensiblement la production totale de déchets et diviser par deux la quantité de déchets municipaux (non recyclés) résiduels au cours de la prochaine décennie.

L'adoption de la révision du cadre de suivi pour l'économie circulaire de l'Union est pertinente étant donné que, dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, la Commission a annoncé un certain nombre d'initiatives législatives visant à accélérer la transition vers l'économie circulaire, telles que les règlements relatifs aux batteries³³, aux exigences en matière d'écoconception applicables aux produits durables³⁴, aux emballages et aux déchets d'emballages³⁵, aux transferts de déchets³⁶ et aux matières premières critiques³⁷. Les États membres mettent également en œuvre les récentes modifications apportées au droit de l'Union, telles que la révision des règles de l'UE en matière de déchets adoptée en 2018³⁸, et ont mis en place de nombreuses approches nationales et régionales visant à promouvoir l'économie circulaire. Plusieurs programmes de financement de l'Union sont disponibles pour soutenir la transition vers une économie circulaire, tels que NextGenerationEU et les réformes et investissements au titre de la facilité pour la reprise et la résilience; les fonds de la politique européenne de cohésion; le programme «Horizon Europe»; et le programme LIFE.

La révision du cadre de suivi permet de suivre les progrès réalisés dans la transition vers une économie circulaire efficace dans l'utilisation des ressources, neutre pour le climat et résiliente dans le contexte du développement durable. Le cadre révisé constituera un outil essentiel pour évaluer les politiques mises en place et pour orienter les actions futures, notamment dans le cadre d'évaluations spécifiques, telles que les rapports d'alerte précoce

³³ [COM\(2020\) 798 final](#).

³⁴ [COM\(2022\) 142 final](#).

³⁵ [COM\(2022\) 677 final](#).

³⁶ [COM\(2021\) 709 final](#).

³⁷ [COM\(2023\) 160 final](#).

³⁸ [Directive \(UE\) 2018/851](#).

visant à cibler les États membres qui risquent de ne pas atteindre les objectifs fixés par l'Union en matière de recyclage et de mise en décharge des déchets³⁹. Il offre une base solide pour les discussions lors des conférences annuelles des parties prenantes de l'économie circulaire⁴⁰, ainsi que pour mesurer les performances nationales, notamment dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale⁴¹.

³⁹ https://environment.ec.europa.eu/topics/waste-and-recycling/implementation-waste-framework-directive_en

⁴⁰ Communiqué de presse sur la conférence 2023 des parties prenantes de l'économie circulaire.

⁴¹ https://environment.ec.europa.eu/law-and-governance/environmental-implementation-review_en#overview.